

* = champs obligatoires

1 IDENTIFICATION

> PROPRIETAIRE(S)

Personne physique 1 Madame Monsieur
Nom* :
Prénom* :
Date de naissance* :

Personne physique 2 Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Date de naissance :

> PERSONNE MORALE

Raison sociale* :
Numéro SIRET* :
Catégorie* :
Nature juridique* :
Représentant* :
Date de naissance* :

> COORDONNEES

Adresse

Etage, appartement, porte :
Voie (rue de...)* :
Lieu-dit :
Code postal* :
Pays :

Commune* :

Numéro* :

Bis, ter (...):

Boîte postale :

Contact

Téléphone fixe :
Courriel :

Téléphone portable* :

2 LOCALISATION EMPRISE ET IMPERMÉABILISATION DU PROJET

> ZONAGE

Rural (zone A du PLU)

Résidentiel (zones Ub, Uc et Ud du PLU)

Centre ville (zones Ua et AU du PLU)

Industriel et/ou commercial (zones Ue, Ui, Ut... du PLU)

> ADRESSE DU PROJET

Numéro* :

Voie (rue de...)* :

Lieu-dit :

Boîte postale :

Code postal* :

Commune* :

> EMPRISE

Section*

Numéro de parcelle*

Surface (en m2)*

Total emprise

- Si l'emprise est supérieure à 10 000 m²=1 ha : un dossier loi sur l'eau validé par la DDT est nécessaire en plus du respect des prescriptions de Réseau31.

> CALCUL IMPERMÉABILISATION

Nature	Surface existante avant travaux	Surface créée/modifiée par les travaux	Surface totale après travaux
Espace vert	0		
Gravier, terre battue			
Stabilisé, pavé autobloquant			
Toiture terrasse végétalisée			
Toiture classique			
Aire goudronnée, bétonnée et carrelée			
Total imperméabilisation			

- Si la surface imperméabilisée est inférieure à 100 m² : aucune gestion particulière n'est demandée
- Si la surface imperméabilisée est supérieure ou égale à 100 m² : remplir la rubrique 3

3 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

> NATURE DU PROJET

Habitation neuve Extension habitation Immeuble Local industriel / commercial
 Lotissement Mixte

> PENTE DU TERRAIN

Plat Faible (< 5%) Moyenne (5 à10%) Forte (>10%)

> HYDROGÉOLOGIE - ETUDE DE SOL

Réalisée par

Année

Perméabilité

m/s à plus de1m sous le terrain naturel

< 3 x 10⁻⁶ m/s : la rétention à la parcelle est obligatoire avec débit de fuite éventuelle

> 3 x 10⁻⁶ m/s : valeur suffisante pour infiltration

Présence de la nappe à moins d'1 mètre de la surface du sol : oui non

Profondeur de la nappe (hors niveau exceptionnel) m

Une hauteur minimale d'un mètre est obligatoire entre la nappe et les eaux de pluie.

> SI REJET EN MILIEU SUPERFICIEL OU CANALISATION

Type : Fossé Cours d'eau Collecteur pluvial Retenue

Si rejet dans collecteur pluvial, quel est le milieu récepteur

Propriétaire

DOCUMENTS A FOURNIR art.28 du Règlement

P1 - Le formulaire de demande d'attestation de conformité

P2 - Un plan de localisation

P3 - Plan à l'échelle au 1/500 ou 1/200 avec :

- position et profondeur des réseaux privés d'eaux pluviales
- position des surfaces imperméabilisées existantes et projetées

P4 - Un descriptif du projet faisant état :

- des surfaces imperméabilisées initiales et finales,
- des calculs hydrauliques justifiant les débits, volumes et diamètre
- du choix des techniques de gestion des eaux pluviales envisagées

P5 - Une mesure de perméabilité caractérisant l'infiltration.

Autres pièces éventuelles de l'article 28 du règlement : **P6.1**

AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

Plan de masse et profils en long

- des ouvrages d'infiltration ou de régulation retenus
- des ouvrages de régulations retenus

DISTANCES A RESPECTER

- 3 m des ouvrages ANC
- 3 m des ouvrages d'infiltration de l'ANC
- 5 m d'une habitation
- 3 m d'une limite de propriété
- 35 m d'un captage utilisé pour l'eau potable

HYPOTHÈSE DE DIMENSIONNEMENT SAUF MENTION DIFFÉRENTE DANS LE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES Infiltration des eaux pluviales à la parcelle en priorité sinon :

- Surface d'infiltration équivalente à 20 l/m² imperméabilisés
- Débit de fuite 5 l/s/ha
- Diamètre minimal d'ajustage 50 mm
- Pluie période de retour :
 - * 10 ans si en zone rurale
 - * 20 ans si en zone résidentielle
 - * 30 ans si en zone industrielle et commerciale

ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Vous certifiez que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, vous vous engagez :

- A informer Réseau31 de toute modification de votre projet
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord de Réseau31
- Entretien des ouvrages notamment l'exutoire (enlèvement des obstacles comme les feuilles)
- Pour les projets de plus de 100 m² d'imperméabilisation
 - > Faire valider les plans d'exécution par Réseau31
 - > Faire contrôler les ouvrages par Réseau31 après réalisation
- En cas de rétrocession au domaine public
 - > Etablir une convention Réseau31
 - > Réaliser un passage caméra
 - > Fournir le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) et la notice de fonctionnement

Fait à

Le

Signature